

Rapport N° 207

Collège du Rocher – réfection des aires sportives et de détente

- Réponse au Postulat du Parti socialiste du 10 juin 2011, « Pour un aménagement de la cour du Rocher »
 - Demande de crédit destiné à la réalisation des travaux de sécurisation et d'amélioration pour un montant de CHF 173'500.-.
-

Nyon, le 27 mai 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 7 mai 2015 dans les locaux du Service des Espaces Verts. Nous remercions la présence du Municipal M. DUPERTUIS Claude ainsi que du chef de service M. RUBATTEL Hugues. Les commissaires présents à cette séance sont : VUAGNIAUX Christine (remplaçante de TAWIL Joël), SCHWERZMANN Danièle, ALESSANDRO Giovanni, CARENZA Marco, et BOURQUI Fabien (président et rapporteur). Excusés : BÜRKI-HENRIOD Véronique, BUCHS Patrick et DURAND Gregory.

Municipalité & Chef de service

Beaucoup de choses se sont déroulées depuis le dépôt du postulat du groupe socialiste, le 10 juin 2011. Le projet initialement prévu comprenait une parcelle de terrain supplémentaire, que la ville aurait voulu acquérir. Les négociations, avec la personne propriétaire de ce lopin de terre, ont pris beaucoup de temps pour au final finir sur un refus de vente. Ce qui a, de ce fait, enterré une grande partie du projet. Il est à préciser que ce n'est pas le service des espaces verts qui s'est occupé de la négociation. Puis, une information est arrivée concernant la rénovation de l'établissement du Rocher, en plusieurs étapes. Ce qui a nécessité de modifier quelque peu les aménagements. Ce sont donc ces points qui ont beaucoup retardé le processus, et le service des espaces verts s'en excuse.

Anciennement il y avait un terrain de football, jouxtant l'établissement scolaire, qui était loué à la ville. Mais suite à de continuelles déprédations et de non-respect des règles par des personnes non autorisées, la personne propriétaire a rompu le bail.

Les rénovations présentées dans le préavis sont nécessaires, car les pistes sont dans un état dangereux à l'utilisation. Les lignes de séparation ne se voient plus et le revêtement comporte un grand nombre de "nid de poule". De plus, la séparation entre la piste de course des 80 mètres et le chemin pédestre est une haie piquante, ce qui est interdit et doit donc être enlevée. Le terrain de basket ne sera pas refait, mais seulement réparé, car il sera fait à neuf lors de la rénovation de la piscine (aux alentours de 2017-2018). Les paniers de basket seront aussi rafraichis, mais seuls les panneaux seront changés, les supports métalliques étant en bon état.

Sur le contre-bas du terrain de basket, sera aménagée une zone ping-pong avec deux à trois tables en béton ainsi que des assises (par exemple : bancs en rondin aménagés).

Commission

Il a été relevé qu'il y a un grand manque de places assises dans le préau de l'école. Mais cette problématique sera traitée lors de la réfection de l'établissement, ce préavis ne traite que des rénovations impératives pour le matériel sportif extérieur.

Actuellement les installations en mauvais état sont toujours utilisées par les enseignants en sport. La Municipalité a rassuré les commissaires sur le fait qu'il ne serait pas posé de clôture afin de limiter le passage sur le terrain de l'établissement scolaire. Le début des travaux se fera pendant les vacances scolaires et lorsque la température minimale extérieure sera de 12°, sinon le revêtement ne croche pas.

Conclusion

Pour une partie des commissaires, ce fut une grosse surprise d'apprendre que ces pistes étaient encore utilisées actuellement, vu leur état. Il s'avère qu'elles sont utilisées presque tous les jours. La réfection de ces zones permettrait d'augmenter encore leur utilisation. La commission est unanime sur le fait que ces travaux représentent un strict minimum, mais sont nécessaires et pressant, principalement sur l'aspect sécuritaire des jeunes. La place pour le ping-pong est pour le moment très peu fréquentée, revigorer cette place permettra de mieux utiliser l'espace à disposition. La commission souhaite remercier la Municipalité pour avoir présenté spontanément le plan de situation.

Cependant la majorité de la commission s'oppose au point 1, car elle estime que le préavis ne répond pas au postulat et propose l'amendement suivant :

1. de ne pas accepter le présent préavis en tant que réponse au Postulat du Parti socialiste du 10 juin 2011, « Pour un aménagement de la cour du Rocher »;

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 207 concernant une demande de crédit de CHF 173'500.- pour la réalisation de travaux de réfection des aires de sport et de détente du Collège du Rocher,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de ne pas accepter le présent préavis en tant que réponse au Postulat du Parti socialiste du 10 juin 2011, « Pour un aménagement de la cour du Rocher »;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 173'500.-, afin de procéder aux travaux de réfection des aires de sport et de détente du Collège du Rocher ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.03 – Collège secondaire du Rocher, dépense amortissable en 10 ans.

La Commission :

Mme VUAGNIAUX Christine, Mme SCHWERZMANN Danièle, Mme BÜRKI-HENRIOD Véronique
M. ALESSANDRO Giovanni, M. CARENZA Marco, M. BUCHS Patrick, M. DURAND Gregory,
M BOURQUI Fabien (président & rapporteur)